

Prestations complémentaires pour familles (PCFam)

Formulaire de révision

Informations importantes

- Les dossiers des bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles sont contrôlés périodiquement. Afin de garantir le bon traitement de votre dossier, ce formulaire doit être complété dans son intégralité et doit être accompagné de chaque justificatif demandé.
- Toute demande incomplète fera l'objet de demandes de documents qui prolongeront le délai de traitement.
- Seule la personne qui perçoit les prestations complémentaires pour familles (l'ayant droit) doit remplir ce formulaire.
- Le formulaire dûment rempli, signé et accompagné de toutes les annexes doit être transmis soit par courrier à la Caisse de compensation du canton de Fribourg, Section APG – PC Familles, case postale, 1762 Givisiez soit par le formulaire de contact sur notre site internet www.ecasfr.ch/contact (les documents doivent être remis en format PDF et le numéro AVS doit être mentionné dans l'objet).

Ayant droit (bénéficiaire des prestations complémentaires pour familles)

Nom/Prénom : _____ Numéro AVS : _____
 Rue/No : _____ Date de naissance : _____
 NPA/Lieu : _____ Nationalité + permis : _____
 Etat civil : _____ No de téléphone : _____
 Depuis le : _____ E-mail : _____

Veillez répondre aux questions suivantes

1. Informations personnelles et familiales

Avez-vous eu des changements dans votre situation familiale (p. ex. : mariage, divorce, décès, naissance, etc.) ou votre composition de ménage depuis notre dernière décision ?

☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser les changements :

Veillez indiquer les noms, prénoms et dates de naissance des personnes avec qui vous faites ménage commun :

Nom	Prénom	Date de naissance

2. Revenus du ménage

Est-ce que vous ou l'un des membres de votre famille avez connu des changements dans vos revenus ou ressources (salaires, pensions, fortune, etc.) depuis notre dernière décision ?

☐ oui ☐ non

Si oui, merci d'indiquer le nom des personnes concernées, de préciser la nature du changement et de nous fournir les pièces justificatives :

- Membre(s) concerné(s) : 1. _____ 2. _____
- Revenu(s) concerné(s) : 1. _____ 2. _____
- Ressource(s) concernée(s) : 1. _____ 2. _____

3. Dépenses du ménage

Est-ce que vous ou l'un des membres de votre famille avez connu des changements dans vos dépenses mensuelles (caisse-maladie, loyer, etc.) depuis notre dernière décision ?

☐ oui ☐ non

Si oui, merci d'indiquer le nom des personnes concernées, de préciser la nature du changement et de nous fournir les pièces justificatives :

- Membre(s) concerné(s) : 1. _____ 2. _____
- Dépense(s) concernée(s) : 1. _____ 2. _____

4. Situation professionnelle

Votre situation professionnelle ou celle de l'un des membres de votre famille a-t-elle changé depuis notre dernière décision ?

☐ oui ☐ non

Si oui, merci d'indiquer le nom de la personne concernée, de préciser la nature du changement et de nous communiquer la date à laquelle celui-ci a eu lieu.

5. Autres changements importants

Est-ce qu'il y a d'autres changements significatifs dans votre situation ou celle de l'un des membres de votre famille qui pourraient affecter vos prestations ?

☐ oui ☐ non

Si oui, veuillez décrire brièvement le changement :

Liste des documents à joindre impérativement à la révision

Les documents à remettre concernent **toutes les personnes incluses dans le calcul annuel de la prestation complémentaire pour famille**, à savoir l'ayant droit, conjoint(e), concubin(e), partenaire enregistré(e), ainsi que les enfants et grands-parents.

Si votre situation économique n'a pas évolué depuis notre dernière décision, il est tout de même **impératif** de remettre les documents afin de mettre à jour votre dossier et recalculer vos droits.

Parmi les éléments ci-dessous, si l'un d'eux ne vous concerne pas, ni un membre de votre famille, merci de le rayer.

- Copie du dernier avis de taxation fiscal ;
- Police d'assurance indiquant les primes LAMal ;
- Justificatif relatif au dernier paiement du loyer. Si le loyer a été modifié depuis notre dernière décision, joindre également le dernier avis d'augmentation ou de diminution de loyer ;
- Attestations bancaires indiquant le solde des dettes au 31 décembre et les intérêts de l'année précédente ;
- Justificatifs relatifs aux versements ou encaissements des pensions alimentaires ;
- Attestations de tous les comptes bancaires, titres et comptes postaux y compris, indiquant la situation des capitaux et le décompte d'intérêts au 31 décembre de l'année précédente ;
- Copie du certificat annuel de salaire de l'année précédente ;
- Copie du dernier bilan d'activité indiquant le revenu de l'activité indépendante ;
- Justificatif relatif aux encaissements des indemnités journalières versées par une assurance sociale ;
- Justificatif relatif aux encaissements des rentes AVS, AI, AA, LPP, AM, étrangère, etc. ;
- Décision relative aux bourses d'études octroyées ;
- Dernière décision d'allocations familiales ;

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et d'autres éléments pourraient s'ajouter.

Déclaration

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une révision complète de votre situation économique ainsi que celle des membres de votre famille qui sont inclus dans le calcul de la prestation complémentaire pour familles. Le/la soussigné(e) s'engage donc également à joindre toute autre pièce justificative relative à ses éventuels revenus ou à ceux des membres de sa famille et qui ne seraient pas mentionnés dans le présent formulaire. Le/la bénéficiaire ainsi que tous les membres de sa famille sont tenus pour responsables des conséquences en cas d'omission. Par l'apposition de sa signature ou de celle de son/sa représentant-e sur le formulaire de demande de PC Familles, le/la soussigné-e ainsi que tous les membres de sa famille sont rendu-e-s attentif-ive-s au fait que l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) peut requérir auprès du Service cantonal des contributions (SCC) les informations fiscales nécessaires à l'examen de son dossier, conformément à l'article 23 alinéa 2 de la loi cantonale sur les prestations complémentaires pour les familles (LPCFam). D'autre part, ils/elles autorise l'ECAS à transmettre au SCC les informations concernant les prestations financières versées en relation avec sa décision. L'avis de taxation émis par le Service cantonal des contributions est une source de renseignements utilisée dans les contrôles d'exactitude des déclarations de tous les membres de la famille. Les administrations concernées s'informent réciproquement du montant des éléments entrant dans leurs calculs respectifs (art. 14 al. 2, let. b LPrD).

Signature

Le/la soussigné(e) prend connaissance que toute prestation complémentaire perçue indûment, sur la base d'informations erronées ou incomplètes, devra être restituée.

Lieu : _____ Date : _____ Signature de l'assuré(e)
 ou du/de la représentant(e) légal(e) : _____